

PROCES VERBAL
De SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 Décembre 2020.
N° 2020-06

Le Dix-neuf Décembre Deux Mille Vingt à Dix-sept Heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **BEZOS Jérémie, Maire**.

Date de la convocation : 11 Décembre 2020.

Présents : Mrs et Mmes BEZOS Jérémie, BEZOS Laurence, BRESSAN Christine, CAUSSE Marcel, CAZAUBONNE Jean Marc, DUMAS Delphine, LACROIX Bernadette, SAINT MARC Claire, VERGIER Antoine.

Excusée : Mrs LYONNAZ Jean Pierre, MONGE Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme BEZOS Laurence.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Novembre 2020 du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 20 Novembre 2020 est approuvé à :

- 8 voix pour
- 1 abstention

2) Délibération n°2020-030 - CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Monsieur Le Maire et Mr VERGIER Antoine conseiller municipal, chargé des affaires scolaires et périscolaires, informe le conseil municipal que le contrat pour la fourniture des repas à la cantine scolaire du SIVOS de Grignols arrive à échéance au 31 Décembre 2020 et qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour préparation de repas en liaison chaude et/ou en liaison froide. Monsieur Le Maire précise que le Comité de pilotage réuni courant du trimestre a étudié les différents tarifs, la provenance des produits dans un circuit local et court.

Le service de la cuisine centrale de Casteljaloux propose l'élaboration de repas à base de produits locaux aux prix de :

2.021 € HT par repas enfant
2.721 € HT par repas adulte
Plus un forfait mensuel de 118,25 €.

Le service de restauration du SIVOS de Grignols continue à proposer les repas sans changer à l'approvisionnement des produits de base au prix de :
4,10€ par repas enfant
4.60€ par repas adulte

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour

- DÉCIDE de retenir la proposition du service de la cuisine centrale de Casteljaloux pour l'élaboration des repas en liaison chaude à la cantine scolaire de l'école Maternelle d'ANTAGNAC pour un montant de :
2.021 € HT le repas enfant
2.721 € HT le repas adulte.
118.25 € HT de forfait mensuel correspondant aux frais d'assistance technique.

- AUTORISE, Monsieur le Maire, à signer la convention de restauration, à compter de la rentrée scolaire des vacances de Février 2021 et tous documents s'y rapportant.

3) DELIBERATION N° 2020-031 : GRATUITE D'UNE PLACE DE CINEMA.

Afin de relancer l'activité du cinéma lors de la réouverture lié à la crise sanitaire, le conseil d'administration du cinéma de Casteljaloux propose aux mairies d'offrir une place de cinéma aux enfants de la commune jusqu'à l'âge d'entrée au collège.

Après en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour

- DÉCIDE d'offrir une place de cinéma aux enfants de la commune dans la limite d'âge d'entrée au collège.

La séance est clôturée par Monsieur Le Maire le 19 Décembre 2020 à 18H00.